

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001402-250

DATE : 8 juillet 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

A.
Demanderesse

C.
LVMH FRAGRANCE BRANDS CANADA LTD.
et
LVMH WATCH & JEWELRY CANADA LTD.
et
LOUIS VUITTON CANADA, INC.
et
PARFUMS CHRISTIAN DIOR CANADA INC.
et
CHRISTIAN DIOR COUTURE CANADA INC.
et
TIFFANY & CO. CANADA
Défenderesses

JUGEMENT EN PROLONGATION DE LA SUSPENSION DE L'INSTANCE

[1] **VU** la demande du 6 juillet 2026 en prolongation de la suspension de l'instance, présentée conjointement ;

[2] **VU** que cette prolongation est demandée afin de permettre de compléter un processus de médiation ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **PROLONGE** la suspension de l'instance jusqu'au 15 décembre 2026 ;

[4] **LE TOUT**, sans frais de justice.

MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S.

M^e David Assor
LEX GROUP AVOCATS
Procureurs de la partie demanderesse

M^e Sarah Woods / M^e Catherine Julie Martin / M^e Audrée Anne Barry
McCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des parties défenderesses:
LVMH FRAGRANCE BRANDS CANADA LTD.
LVMH WATCH & JEWELRY CANADA LTD.
LOUIS VUITTON CANADA, INC.
PARFUMS CHRISTIAN DIOR CANADA INC.
CHRISTIAN DIOR COUTURE CANADA INC.

M^e Kristian Brabander / M^e Jessica Harding
OSLER, HOSKIN & HARCOURT, S.E.N.C.R.L./S.R.L.
Avocats de la partie défenderesse: TIFFANY & CO. CANADA

Date d'audience : Jugement rendu sur vue du dossier